



République Française
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de LACHAUX

☎ 04 73 94 61 41
mairie.lachaux@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2025 à 17h30

**Nombre de
conseillers en
exercice : 8**

Date : 25/09/2025

Heure : 17h30

Présent : 6

Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, CORDIER Jean-Paul, VAN DER MAREL Sylvia, DUZELLIER Michel, CIOTTI Annie.

Absent : DECOTTE Françoise, BREBION Jean-Philippe.

Procuration : DECOTTE Françoise (pouvoir à CIOTTI Annie pour voter en son nom), BREBION Jean-Philippe (pouvoir à COUPERIER Michel pour voter en son nom).

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025
- Réglementation des boisements : Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS :

➤ Réglementation des boisements : Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Délibération 2025-017 : adoptée à l'unanimité des membres présents

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Ordre du jour

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025

Le PV est adopté à l'unanimité.

2/ Réglementation des boisements : Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Délibération 2025-017

Monsieur le Maire fait connaître que par la lettre en date du 30 juin 2025, Monsieur le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 25 août 2025, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal de La Montagne du 29 août 2025.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : Messieurs BARGOIN Guy, COGNET Fernand, COUSIN Jean-Claude et DAJOUX Fernand, qui sont de nationalité française ou assimilée d'après les conventions internationales jouissant de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi acceptée.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le nombre de votant étant de huit, la majorité requise de cinq.

1^{er} titulaire

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
BARGOIN Guy	2 voix	0 voix
COGNET Fernand	2 voix	5 voix
COUSIN Jean-Claude	2 voix	2 voix
DAJOUX Fernand	2 voix	1 voix

2^{ème} titulaire

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
BARGOIN Guy	2 voix	3 voix	3 voix
COUSIN Jean-Claude	4 voix	3 voix	3 voix
DAJOUX Fernand	2 voix	2 voix	2 voix

Suppléant

	1 ^{er} tour
COUSIN Jean-Claude	6 voix
DAJOUX Fernand	2 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs, Messieurs COGNET Fernand et BARGOIN Guy sont élus membres titulaires et Monsieur COUSIN Jean-Claude est élu membre suppléant.

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Messieurs DUZELLIER Michel et CARTAILLER Bernard comme propriétaires forestiers titulaires et Messieurs DUZELLIER Philippe et DIOT René comme propriétaires forestiers suppléants.

6/ Questions diverses

Monsieur le Maire nous informe que :

- La subvention, pour la réfection de la toiture école / salle des fêtes, n'a pas encore été versée par le Conseil Régional, cela représente plus de 31 000€.
- Il existe un réel problème de circulation pour les camions important sur l'axe : chemin de Marioton / rue du Maréchal Ferrant. Une interdiction de circuler a été mis en place pour les véhicules de 3,5T sur cet itinéraire par les communes de Lachaux et Châteldon.
- Une importante pelle a été louée pour casser de grosses pierres sur les chemins du cimetière et de la croix rouge.
- Monsieur FRADIN nous prêtera sa balayeuse afin de procéder au nettoyage des routes.
- La croix du Gabot / Vignolle Haute a été encore une fois vandalisée.

Madame PERRET demande au Conseil Municipal s'il est possible de vendre à Monsieur CROIZET une petite parcelle à Ballais entre ses deux propriétés.

La séance est levée à 18h30.

OBSERVATIONS	SIGNATURE Secrétaire de séance	SIGNATURE Monsieur le Maire
		

Fait à Lachaux, le 26/09/2025